

## ARRETE N°2023-114

### Fermeture provisoire du parking de la Maison Ambroise Parcelle AH 711 Rue Luis Corvalan 6-1 Police Municipale

Nous, **Frédéric Marche**, Maire de Cléon,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6, L 5217-1 et suivants,
- le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 06 juin 2021 ;
- la délibération n° 05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en particulier au titre de l'alinéa 4 ;

#### CONSIDERANT

Que pour permettre l'exécution des travaux d'accessibilité par la société « Batiseine TP »,  
Que la société va effectuer un scellement des supports vélo et la réalisation d'une émulsion sablée,  
Qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter les travaux,

#### ARRETONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking de la Maison Ambroise situé sur la parcelle AH 711 rue Luis Corvalan. Un accès sécurisé pour les piétons vers l'établissement recevant du public « Maison Ambroise » devra être mis en place.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Le parking sera fermé du **lundi 5 juin 2023 9h00 au jeudi 8 juin 2023 9h00**.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le parking une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 4<sup>ème</sup>** : Le présent arrêté sera publié au sein du registre des arrêtés de la ville et publié au tableau d'affichage.

**ARTICLE 5<sup>ème</sup>** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 6<sup>ème</sup>** : Monsieur le commissaire de la Police Nationale, Madame la Directrice Générale des services, Madame la Directrice des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

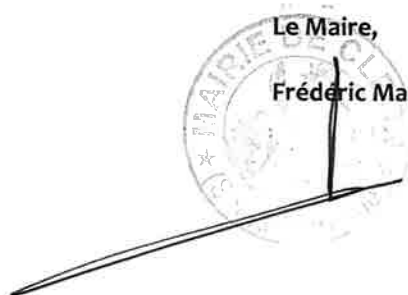
www.ville-cleon.fr

**ARTICLE 7<sup>ème</sup>** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Cléon dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Cléon, le 25 mai 2023

Le Maire,  
Frédéric Marche

A circular official stamp of the Mairie de Cléon is partially visible behind a handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CLÉON' and a star. The signature is a long, sweeping line that starts from the left and ends under the stamp.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)